



Le MICROCRÉDIT PERSONNEL

Formation

Emploi

Santé

Mobilité

Logement

**vous aide à concrétiser
vos projets.**

Conditions du prêt

Montant : de 300 à 5000 €

Taux d'intérêt : 2% ou taux du livret A en fonction de la banque

Durée : jusqu'à 48 mois

Montant des mensualités : défini avec l'emprunteur

Frais de dossier : gratuité

Assurance emprunteur : tarif en % annuel sur encours

Le CCAS traite les demandes des habitants de Flers

Le projet de prêt doit s'inscrire dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle tel que l'emploi, la formation, la mobilité...

Il ne peut être sollicité pour racheter des crédits ou rembourser des dettes.

Le microcrédit est réservé aux personnes ne pouvant pas prétendre aux prêts bancaires classiques.

Le fichage du demandeur au Fichier des Incidents de paiements n'est pas un frein si le projet permet d'améliorer durablement sa situation.

Une étude de la situation personnelle et financière est réalisée par une Conseillère en Economie, référente du microcrédit au CCAS.

La demande doit ensuite être validée par l'organisme bancaire. Les fonds sont débloqués lorsque le dossier est complet et ils sont versés directement au créancier.

Durant la durée du prêt, la référente sociale accompagne la famille.

Renseignements :

**Centre Communal d'Action Sociale
9 Avenue de la libération - 61100 FLERS
☎ 02.33.64.66.13**

